

Message accompagnant le projet de décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement du projet The Ark Energy pour l'année 2012

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

1. Introduction

En 2009, sous l'impulsion des chefs de départements du DEET et du DECS, la Fondation The Ark mettait en place un programme spécifique pour renforcer la recherche appliquée dans le domaine de l'énergie : le programme The Ark Energy. Le Comité d'engagement et d'accompagnement du programme The Ark Energy est présidé par le Prof. Hans Björn Püttgen, directeur de l'Energy Center, Chaire de gestion des systèmes énergétiques à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Le domaine de l'énergie renouvelable (hydraulique compris) couplé à l'efficacité énergétique est devenu un thème majeur du développement économique de nombreuses régions de par le monde. Le Valais est un acteur majeur en Suisse en termes de production d'énergies renouvelables (principalement hydroélectricité) et dispose des compétences clés nécessaires au développement de l'innovation liée à l'hydroélectricité, les nouvelles énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique. Cette dernière touche plus spécifiquement l'efficacité des réseaux de distribution ou encore l'efficacité énergétique des process industriels et des bâtiments.

En investissant dans des domaines technologiques directement liés à des potentiels émergents dans la mini-hydraulique, l'efficacité énergétique et la gestion énergétique urbaine et régionale, le Valais veut accroître le nombre de projets d'innovations d'affaires se développant dans nos PME ou dans de nouvelles sociétés hébergées dans l'incubateur The Ark. Il compte ainsi renforcer sa stratégie de développement économique en apportant un soutien ciblé à deux domaines clés que sont l'énergie et les technologies de l'information.

Ce programme planifié sur plusieurs années s'est fixé comme objectif de fédérer les compétences de la HES-SO Valais, du CREM, de l'EPFL et du CSEM dans le domaine des énergies. Plusieurs projets en lien direct avec l'économie cantonale ont été menés afin d'augmenter la valeur ajoutée de notre tissu économique dans la grande hydraulique, la mini-hydraulique, la gestion intelligente des réseaux (smart grid) ainsi que l'efficacité énergétique.

En 2010 et 2011, des moyens supplémentaires ont été attribués par les collectivités publiques et les privés, à la Fondation The Ark, afin qu'elle puisse inciter les différents partenaires à travailler sur des projets de recherche appliquée visant la création de valeur dans les différents domaines cités ci-dessus. Durant ces deux premières années, le programme The Ark Energy a soutenu 23 projets pour un montant total de plus de 3,4 millions.

Le financement de ce programme a été initialement intégré dans la convention-programme NPR 2012 – 2015. Cependant le SECO ne l'a soutenu que très partiellement, d'où le manque de financement pour 2012.

2. Situation actuelle

Environnement économique

Stratégie cantonale

Depuis juillet 2011, le Valais dispose d'une base décisionnelle importante sur la « Stratégie Forces hydrauliques Canton du Valais » (rapport final du groupe de travail Forces hydrauliques à l'attention du Conseil d'Etat de juillet 2011) La stratégie relative à l'efficacité énergétique et à l'approvisionnement en énergie est en cours d'élaboration. Un document synthétique devrait être disponible à l'automne 2012. Il tiendra compte dans la mesure du possible des mesures fédérales en préparation dans le cadre de la stratégie 2050. L'examen détaillé et les propositions de mesures pour les multiples secteurs feront l'objet de stratégies partielles. Les stratégies relatives à l'énergie solaire photovoltaïque et à l'énergie éolienne sont en phase de validation.

Dans ce contexte, cette offensive valaisanne se positionne extrêmement bien dans l'évolution de la politique énergétique Suisse.

Tissu économique du canton du Valais

Le tissu économique valaisan est très diversifié et compte de nombreuses entreprises actives directement ou indirectement dans le domaine de l'énergie. Les principaux secteurs sont regroupés selon les codes NOGA (nouvelle version) qui sont très fortement liés au domaine de l'énergie, à savoir :

- 35 - production d'électricité, vapeur et air conditionné
- 36 - captage, traitement et distribution des eaux
- 27 - fabrication d'équipements électriques
- 28 - fabrication de machines et d'équipements
- 25 - fabrication de produits métalliques (sauf 28)

	NOGA	Nbre d'employés (ept)		Nbres d'entreprises en 2008					Valeur ajoutée 2008	
		1995	2008	< 10	< 50	< 250	> 249	Total	par ept	Total
Domaine de l'énergie et connexes	35	1562	1816	28	27	5	1	61	424'100	770'165'600
	36	26	54	10	1	0	0	11	104'100	5'621'400
	27	803	231	16	8	0	0	24	96'600	22'314'600
	25	2451	2097	143	57	6	0	206	104'100	218'297'700
	28	630	1219	27	13	4	1	45	132'400	161'395'600
	Total	5472	5417	224	106	15	2	347		1'177'794'900

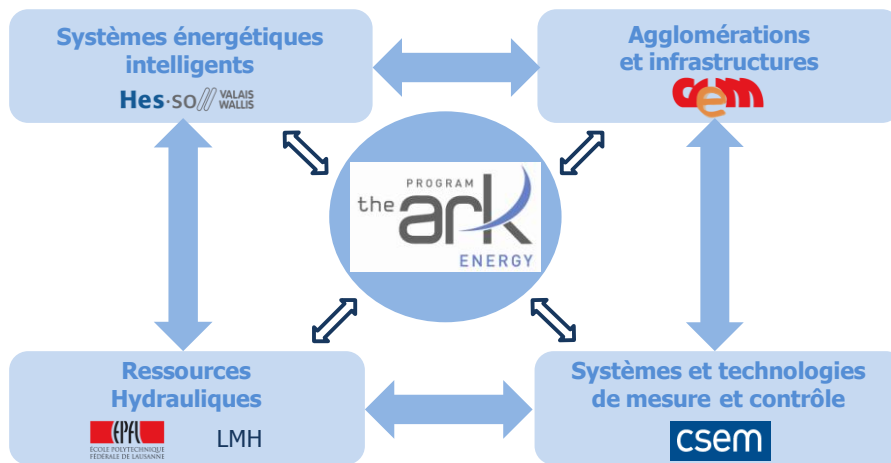
Ces différentes activités regroupées dans 350 entreprises industrielles offrent environ 5% des places de travail et génèrent près de 10% de la valeur ajoutée totale cantonale.

Il est intéressant de relever que ce domaine n'a que très peu perdu d'emplois entre 1995 et 2008 et que la tendance de ces prochaines années est positive. Cette tendance sera encore renforcée avec l'émergence de la production d'énergies renouvelables et la nécessité de développer de nouvelles solutions technologiques.

Avec l'arrivée ces prochaines années de sept chaires de l'EPFL dans le domaine de l'énergie, le Valais pourra augmenter sensiblement sa valeur ajoutée dans ce domaine, en s'appuyant également sur les compétences disponibles au sein de la HES-SO Valais.

Positionnement du programme The Ark Energy en lien avec les chaires de l'EPFL (futur Campus)

Pour les années 2010 et 2011, le choix des projets a été dicté par les compétences de base disponibles dans les différents organismes et les potentialités de créer réellement une valeur ajoutée ancrée dans notre tissu économique. De manière synthétique, la collaboration entre les différents partenaires s'est organisée selon le schéma ci-après :



Technologies sous-jacentes : Technologie de l'information et de la communication ICT (HES-SO Valais – ICARE – IDIAP), technologie des matériaux, etc...

Cette première collaboration trouve tout naturellement son prolongement avec l'implantation annoncée de sept chaires de l'EPFL sur le campus sédunois. L'EPFL souhaite se développer en Valais dès 2015 et ceci en partenariat toujours plus étroit avec les instituts valaisans. A la conférence de presse du 10 janvier 2012, le canton du Valais et l'EPFL signaient un protocole d'accord de collaboration. Le Président de l'EPFL, Monsieur Patrick Aebischer, présenta les domaines de recherche proposés dans le domaine de l'énergie :

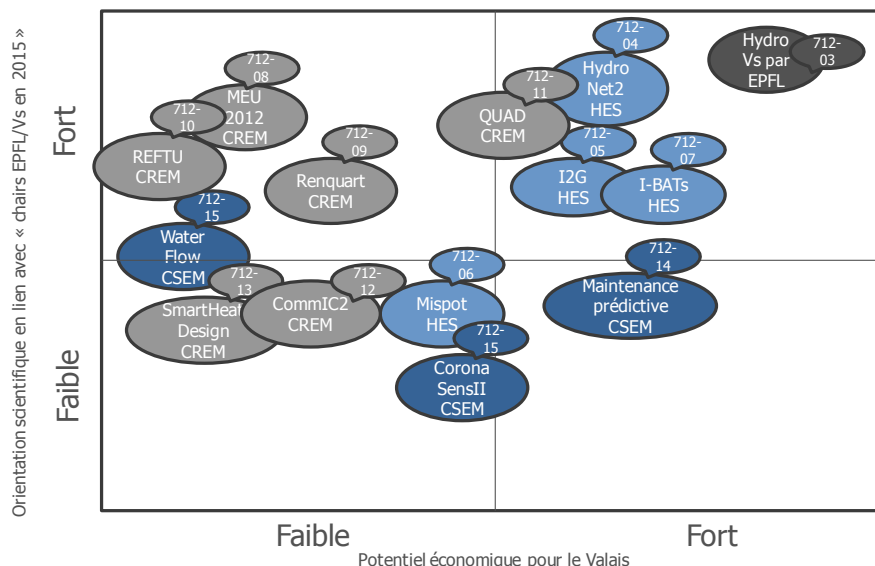
- Hydraulique et turbines
 - Simulation numérique des écoulements dans les turbomachines
 - Hydrodynamique expérimentale pour les turbomachines
 - Turbines pour la petite hydraulique
 - Pompes de grande puissance
- Chimie verte
 - Utilisation et valorisation du CO2 produit par les centrales thermiques et usines
 - Stockage de l'hydrogène sous forme d'acide formique
 - Fabrication et transformation de la biomasse : production de méthane, micro-algues
- Ingénierie et gestion de l'énergie
 - Smart Grids : contrôle flexible et sûr d'un réseau, de la chaîne de production et de la distribution des énergies (hydraulique, solaire, éolien, etc.)
 - Utilisation éco compatible des énergies

Dès lors, le programme The Ark Energy doit servir de relais à l'entrée en force de ce partenariat dès 2015 et assurer une continuité dans le développement des compétences mises en place.

Les projets soutenus dans le cadre du programme The Ark Energy jusqu'en 2014 doivent donc répondre à une double exigence, à savoir :

- Avoir une orientation scientifique en lien avec les futures chaires « énergie » de l'EPFL en Valais
- Présenter, a priori, un potentiel intéressant pour le tissu économique valaisan.

A titre d'exemple, le schéma suivant donne une représentation des différents projets soumis à The Ark Energy pour 2012.



Pour le programme The Ark Energy, les rapports entre l'Etat du Valais, représenté par son Département de l'économie, de l'énergie et du territoire et la Fondation The Ark sont régis par un contrat de prestation annuel en matière de développement économique. Pour chaque projet, les activités, les objectifs, les indicateurs ainsi que la participation financière y sont précisés. Le controlling de l'ensemble est effectué par l'Inspectorat des Finances.

3. Financement

En juillet 2011, la Convention-programme entre la Confédération et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015 était envoyée à la Confédération pour approbation. Le financement du programme The Ark Energy, estimé à CHF 2'800'000.-, était réparti selon le tableau ci-dessous :

Financement demandé au SECO (CHF)	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015
Financement SECO NPR The Ark Energy	1'200'000	1'250'000	1'300'000	1'300'000
Financement Etat du Valais NPR The Ark Energy	1'200'000	1'250'000	1'300'000	1'300'000
Financement tiers	400'000	400'000	400'000	400'000
TOTAL du financement demandé	2'800'000	2'900'000	3'000'000	3'000'000

Au 31 mai 2012, la Convention-programme était finalisée entre les deux parties. La contribution 2012 pour le programme The Ark Energy répartie entre la Confédération et le Canton se monte à CHF 1'000'000.- en lieu et place de CHF 2'400'000.- mis au budget.

La décision du SECO se base sur la Loi fédérale sur la politique régionale ainsi que sur le Message relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008 à 2015 concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale et son financement. Les projets liés au secteur énergétique sont relégués au second plan alors que les projets en lien avec l'industrie et le tourisme sont prioritaires. Pour cette raison, le programme The Ark Energy n'a pas bénéficié de l'intégralité du financement.

Au vu de cette situation, le modèle de financement du programme The Ark Energy 2012 a été revu. Celui-ci est présenté dans le tableau de la page suivante.

Financement (CHF)	2012
Financement SECO NPR The Ark Energy	500'000
Financement Etat du Valais NPR The Ark Energy	500'000
Financement DECS via HES-SO VS	500'000
Financement de tiers escomptés (env.)	300'000
TOTAL financement	1'800'000
Financement complémentaire demandé au canton pour 2012	1'000'000
Financement attendu	2'800'000

Il est à noter que le financement par des tiers escompté en 2012 pour un montant d'environ CHF 300'000.- sera difficile à atteindre. Cette situation est due notamment à la situation économique difficile des grands groupes comme ALPIQ, AXPO ou encore FMB qui ont tous annoncé des suppressions d'emplois. Compte tenu de cette situation, la Fondation The Ark poursuit ses démarches auprès de tiers tels que la Ville de Sion, la LoRo ou FMV.

A ce jour, des projets pour un montant de plus de CHF 3,8 millions ont été déposés auprès de la Fondation The Ark pour l'année 2012. Le comité d'experts du programme The Ark Energy a accepté de soutenir financièrement, pour 2012, des demandes pour un montant de CHF 2.7 millions, selon le tableau ci-dessous :

Décisions CEA - Projets The Ark Energy 2012		
No du Projet	Nom du projet	Montant accepté
712-03	Hydro VS	590'000.00
712-04	Participation HydroNet II	60'000.00
712-05	I2G	450'000.00
712-06	MisPot	0.00
712-07	i-Bats	360'000.00
712-08	MEU 2012	90'000.00
712-09	Renquart	80'100.00
712-10	REFTU	120'000.00
712-11	QuaD2	148'400.00
712-12	CommIC2	204'900.00
712-13	Smart Heat Design	180'100.00
712-14	Maintenance prédictive II	0.00
712-15	WaterFlow	205'900.00
712-16	Coronasens II	221'000.00
	Total accepté 2012	2'710'400.00

Un montant de CHF 1'914'800.- a déjà été libéré en 2012 :

Décisions CEA du 08.02.2012 pour Phase I				
No du Projet	Nature du service	Nom du projet	Montant accepté Phase I	Remarques
712-03	Energy	Hydro VS	590'000	libéré
712-04	Energy	Participation HydroNet II	60'000	libéré
712-05	Energy	I2G	340'000	libéré
712-06	Energy	MisPot	A reformuler dans le cadre du projet Hydro VS	
712-07	Energy	i-Bats	270'000	libéré
712-08	Energy	MEU 2012	75'300	libéré
712-09	Energy	Renquart	0	2ème phase
712-10	Energy	REFTU	0	2ème phase
712-11	Energy	QuaD2	148'400	libéré
712-12	Energy	CommIC2	164'100	libéré
712-13	Energy	Smart Heat Design	0	2ème phase
712-14	Energy	Maintenance prédictive II	A rediriger vers la Fondation The Ark Accélérateur	
712-15	Energy	Water Flow	156'000	libéré
712-16	Energy	Coronasens II	111'000	libéré
TOTAUX			1'914'800.00	

Le solde projets préavisés doit être libéré d'ici le 31.12.2012.

Décisions CEA - Projets The Ark Energy 2012 (A payer)		
No du Projet	Nom du projet	Montant accepté
712-05	I2G	110'000.00
712-07	i-Bats	90'000.00
712-08	MEU 2012	14'700.00
712-09	Renquart	80'100.00
712-10	REFTU	120'000.00
712-12	CommIC2	40'800.00
712-13	Smart Heat Design	180'100.00
712-15	WaterFlow	49'900.00
712-16	Coronasens II	110'000.00
Total à payer en 2012		795'600.00

Le budget actuel à disposition de The Ark Energy pour 2012 est de CHF 1'800'000.-. Le paiement du solde des projets 2012 nécessite un crédit supplémentaire de CHF 1'000'000.-.

4. Demande de crédit supplémentaire

Le canton du Valais s'est résolument orienté vers le renforcement de la recherche dans le domaine de l'énergie afin d'augmenter la valeur ajoutée produite sur sol valaisan. Le programme The Ark Energy doit assurer le relais jusqu'en 2015 (arrivée des différentes chaires de l'EPFL en Valais) afin de permettre la collaboration scientifique construite depuis 2010 et de garder le cap jusqu'à l'ouverture du Campus et du nouveau programme qui sera lancé dans ce nouveau contexte.

Nous demandons donc au Grand Conseil de libérer un montant complémentaire de CHF 1 million pour 2012. En 2013 et 2014, les montants nécessaires seront intégrés aux budgets ordinaires du Service du développement économique. Dès 2015, ce projet sera intégré au Projet Campus EPFL.

Les dépenses prévues dépassant la compétence du Conseil d'Etat fixée à l'art. 21 de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, ainsi que les disponibilités financières du Service du développement économique pour l'exercice 2012, nous sommes dans l'obligation de vous demander l'autorisation pour le financement de ces mesures par le biais d'un crédit supplémentaire pour le montant correspondant, soit CHF 1'000'000.-. Nous sollicitons l'utilisation anticipée du crédit supplémentaire afin de régler les montants dus.

5. Admissibilité de la demande suivant les critères relatifs au crédit supplémentaire (art. 11 ordonnance sur la gestion financière du 29 juin 2005) pour les montants relatifs à l'année 2012

Nécessité : Le Conseil d'Etat du canton du Valais et l'EPFL ont officialisé en janvier 2012 leur volonté de mettre en place un projet de recherche et d'enseignement ambitieux autour de domaines clefs de l'économie cantonale. Le projet concentre les efforts sur les secteurs de l'énergie, de la santé et de la nutrition, qui constituent plus de 20% du PIB et des emplois du canton. Le projet de pôle permanent EPFL Valais Wallis devrait stimuler sensiblement à court et à long terme l'économie cantonale.

En attirant l'école polytechnique fédérale lausannoise en Valais, le Conseil d'Etat affiche à la fois son ambition internationale et sa détermination à créer les conditions cadres indispensables pour le futur du canton. Il entend aussi renforcer plus encore l'effort de recherche et les synergies avec la HES-SO Valais, avec les institutions de recherche appliquée et avec le tissu industriel, notamment au travers de la Fondation The Ark.

Le programme the Ark Energy doit servir de relais à l'entrée en force du partenariat avec l'EPFL dans le cadre du projet Campus et assurer une continuité dans le développement des compétences mises en place. Les rapports entre l'Etat du Valais et la Fondation The Ark sont régis par un contrat de prestations annuel en matière de développement économique pour le programme The Ark Energy. Le contrat stipule les activités, les objectifs, les indicateurs ainsi que la participation financière. Le controlling de l'ensemble est effectué par l'Inspectorat des Finances

Base légale : l'article 11 de la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008 indique que l'Etat peut octroyer des aides financières à fonds perdu pour la préparation, l'exécution et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets de développement et d'infrastructures pour autant que ces projets contribuent à l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de la région concernée et y apporte de la valeur ajoutée. Le projet The Ark Energy répond totalement à ces conditions.

Urgence : A la mi-février 2012, des projets représentant déjà plus de CHF 3,8 millions de francs ont été déposés auprès de la Fondation The Ark. Le comité d'experts du programme The Ark Energy a retenu des projets éligibles pour CHF 2,8 millions de francs. Il est donc urgent que la Fondation obtienne le financement nécessaire au soutien de ces projets et pour en assurer leur pérennité.

Imprévisibilité : Pour le financement de ce programme en 2012, un montant total de CHF 2'400'000.- (1'200'000.- de la Confédération et 1'200'000.- du Canton du Valais) avait été intégré dans la Convention-Programme initiale 2012-2015. Le SECO a décidé, compte tenu des priorités thématiques, de ne retenir qu'une aide de CHF 1'000'000.- (CHF 500'000.- de la Confédération et CHF 500'000.- du Canton du Valais).

De plus, au regard de la situation économique, les aides financières de tiers seront très difficiles à obtenir. En effet, des grands groupes comme ALPIQ, AXPO, ou encore FMB ont tous annoncé des suppressions d'emploi. A ce jour les aides escomptées pour 2012 sont projetées à environ CHF 300'000.- en lieu et place des 400'000.- budgétisés et il s'agit là encore d'un montant optimiste. Malgré la subvention de CHF 500'000.- attribuée par le DECS via la HES-SO Valais, le manque induit par cette situation est de CHF 1'000'000.-.

Etat de la rubrique 36 : le crédit budgétaire pour 2012 se monte à CHF 24'246'300.- dont 3'000'000.- sont destinés au fonds de soutien à l'économie. Au 17 juillet 2012, le solde disponible est de CHF 5'769'978.66.-.

De nouveaux gros projets qui ne sont pas inclus dans le budget ont été annoncés après son élaboration et devront être payés durant 2012 (Observatoire du tourisme, UNESCO, San Gottardo, Valais/Wallis 2015,...).

Le budget du Service du développement économique (SDE) a été élaboré de manière très précise. La disponibilité actuelle permet au SDE de faire face aux engagements inscrits au budget et certains

projets post-budget, si ce n'est la charge supplémentaire issue du projet The Ark Energy non prévue lors de l'élaboration du budget 2012.

Une projection des montants encore à payer en 2012, réalisée le 17 juillet 2012, ne laisse apparaître qu'un solde disponible de Fr. 380'000.- Il faut cependant tenir compte que des décisions pour des projets sont encore en cours et qu'une marge de manœuvre pour des projets qui ne sont pas encore connus doit être conservée pour la bonne marche de l'activité du SDE.

En 2011, la participation financière totale de l'Etat, par le DEET et le DECS pour le programme The Ark Energy, s'est élevée à CHF 1'000'000.-. Il s'agissait d'une indemnité forfaitaire de fonctionnement, à fonds perdu, cofinancée à parts égales par les deux départements.

Pour 2012, le contrat de prestations prévoit une participation de l'Etat sous la forme d'une indemnité forfaitaire de fonctionnement à hauteur de CHF 1'500'000.- (500'000.- de la Confédération, 500'000.- du DEET et 500'000.- du DECS via la HES-SO Valais).

En 2013 et 2014, les montants nécessaires seront intégrés aux budgets ordinaires du Service du développement économique et le DECS via la HES-SO Valais s'est engagé à maintenir sa contribution annuelle de CHF 500'000.-. Dès 2015, ce projet sera intégré au Projet Campus EPFL.

Compensation : Au vu de la situation décrite ci-dessus, des moyens à disposition et des engagements pris, le Service du développement économique ne peut offrir aucune compensation au sens de l'article 22bis de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF).

6. Décision

Le canton du Valais s'est résolument orienté vers le renforcement de la recherche dans le domaine de l'énergie afin d'augmenter la valeur ajoutée produite sur sol valaisan. Le programme The Ark Energy doit assurer le relais jusqu'en 2015 (arrivée des différentes chaires de l'EPFL en Valais) afin de permettre la collaboration scientifique construite depuis 2010 de garder le cap jusqu'à l'ouverture du Campus et du nouveau programme qui sera lancé dans ce nouveau contexte.

Nous recommandons l'acceptation de ce crédit supplémentaire et, dans cet esprit, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons avec nous à la protection divine.

Sion, le 22 août 2012

La Présidente du Conseil d'Etat: **Esther Waeber-Kalbermatten**
Le Chancelier d'Etat: **Philipp Spörri**